



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 4 avril 2017 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères, Diane Martin, Sandra Dicaire, et Diane Laviolette ainsi que messieurs les conseillers Roger Laurent et Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT absente : Madame la conseillère Denise Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Séance ordinaire du 7 mars 2017.
4. Gestion financière et administrative
  - 4.1 Adoption des comptes de la période;
  - 4.2 Adoption des états financiers du mois de février 2017;
  - 4.3 Dépliant touristique - Balade au Cœur de la Petite Nation;
  - 4.4 Formation ADMQ : rôles et collaborations;
  - 4.5 Demande d'appui – Alliance conjugale;
  - 4.6 Projet branché pour innover;
  - 4.7 Demande de toponymie – chemin A. Lauzon;
  - 4.8 Colloque de zone ADMQ – Septembre 2017;
  - 4.9 Tournoi de golf – Résidence le Monarque.
5. Aménagement et urbanisme
  - 5.1 Formation à distance - Installation septique.
6. Voirie
  - 6.1 Formation – Asphaltage;
  - 6.2 Formation - Sécurité des lieux;
  - 6.3 Balayage des rues;
  - 6.4 Achat d'asphalte.
7. Hygiène du milieu
  - 7.1 Représentant municipal auprès de Tricentris.
8. Sécurité incendie
  - 8.1 Aide financière – 25<sup>e</sup> compétition provinciale des Pompiers.
9. Loisirs
  - 9.1 Embauche d'un commis aux loisirs;
  - 9.2 Autorisation d'une demande de permis de tirage.
10. Varia
11. Période de questions
12. Fermeture de la séance

17-04-67

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 4 AVRIL 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

17-04-68

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
7 MARS 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 7 mars 2017, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

17-04-69

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 17-03 DES COMPTES  
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de mars 2017 dressé par la directrice générale, portant le numéro 17-03 totalisant une somme de **120 033,96 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	<b>64 813,18 \$</b>
- Déboursés par chèque :	<b>4 247,12 \$</b>
- Déboursés par prélèvement :	<b>18 634,06 \$</b>
- Salaires :	<b>32 339,60 \$</b>

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

17-04-70

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2017**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de février 2017 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

17-04-71

**DÉPLIANT TOURISTIQUE – BALADE AU CŒUR DE LA PETITE NATION**

ATTENDU QUE la Municipalité désire favoriser l'industrie touristique;

ATTENDU QUE certains commerçants ont signifié leurs intérêts d'acheter un espace publicitaire dans ce dépliant;

ATTENDU QUE ce dépliant est produit en 10 000 exemplaires et distribué dans les différents centres touristiques et commerces de la région;

ATTENDU QUE le prix de vente d'une publicité d'un quart de page est de 395,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 395,00 \$ plus taxes pour l'achat d'une publicité d'un quart de page dans le dépliant, Balade au Cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre, édition 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-72**

**FORMATION ADMQ : RÔLES ET COLLABORATIONS**

ATTENDU QUE la formation vise à nous informer d'importants changements dans les relations entre les municipalités et les MRC;

ATTENDU QUE ces changements vont, en grande partie, reposer sur les épaules des directeurs généraux locaux et régionaux;

ATTENDU QUE cette formation est d'une importance pour la directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE la formation se donnera à Gatineau, le 19 avril prochain et inclue le matériel et le repas pour un coût de 304,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à participer à la formation offerte par l'ADMQ et décrète une dépense de 304,00 \$ représentant les frais de matériels et repas;

ET QUE les frais de déplacement lui soient remboursés sur présentation de pièce justificative.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-73**

**DEMANDE D'APPUI – ALLIANCE CONJUGALE**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU de proclamer la municipalité de Val-des-Bois, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-74**

**PROJET BRANCHÉ POUR INNOVER**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral s'est engagé à affecter 500 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Brancher pour innover », lequel vise à étendre et à améliorer les services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à affecter 100 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Québec branché », afin de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situées en milieu rural, un service Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE résolution numéro 2016-10-185, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 octobre 2016, autorisant, notamment, la formation d'un Comité des télécommunications;

ATTENDU QUE résolution 2017-02-24, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 février 2017, autorisant la MRC de Papineau à faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » ;

ATTENDU QUE suite à une enquête de collectivité dans laquelle les résidents et entreprises propriétaires au sein de la zone ciblée confirment l'absence de connectivité Internet à 5/1 Mbps;

ATTENDU QUE les résultats des tests de vitesse Internet effectués par les résidents dans la zone ciblée et réalisés à différents moments de la journée démontrent que la vitesse d'Internet est inférieure au minimum demandé soit 5/1 Mbps;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois confirme, avoir une vitesse Internet inférieure de 5/1 Mbps dans notre localité;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-75**

**DEMANDE DE TOPONYMIE – CHEMIN A. LAUZON**

ATTENDU la demande reçue afin d'officialiser auprès de la Commission de la toponymie, le nom du chemin A. Lauzon;

ATTENDU QUE la procédure requise par la Commission de la toponymie a été dûment complété par monsieur Jean Lauzon et l'inspectrice en bâtiments et en environnement;

ATTENDU QUE ladite procédure fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil acceptent le nom, chemin A. Lauzon;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la Commission de la toponymie pour officialiser ledit chemin.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-76**

**COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ – SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU QUE le colloque de la zone Outaouais/ADMQ aura lieu le 14 et le 15 septembre 2017;

ATTENDU QUE le coût d'inscription au colloque est de 519,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au colloque de zone de l'ADMQ;

ET QUE ses frais de repas, de déplacement et d'hébergement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-77**

**TOURNOI DE GOLF – RÉSIDENCE LE MONARQUE**

ATTENDU QUE la Résidence Le Monarque organise son 5<sup>e</sup> tournoi de golf, le vendredi 9 juin prochain au Club de Golf de Montpellier;

ATTENDU QUE le but principal est d'amasser des fonds pour continuer d'offrir des soins de qualité, mais c'est aussi à faire connaître leurs services au sein de la population;

ATTENDU QUE ce conseil désire inscrire et défrayer le coût pour l'inscription d'une personne;

ATTENDU QUE le coût d'inscription par personne, incluant le golf, la voiturette et le souper, s'élève à 125,00 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 125,00 \$ représentant le coût d'inscription d'une personne qui représentera la Municipalité lors du 5<sup>e</sup> tournoi de golf organisé par la Résidence Le Monarque.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-78**

**FORMATION À DISTANCE - INSTALLATION SEPTIQUE**

ATTENDU QUE l'inspectrice en bâtiment doit connaître les procédures de transfert d'un permis d'installation septique dans le module d'installation septique du système informatique;

ATTENDU QUE l'inspectrice en bâtiment doit préparer des lettres d'avis aux propriétaires fonciers en infraction;

ATTENDU QUE l'inspectrice doit appliquer les règlementations concernant l'échéance des vidanges septiques;

ATTENDU QU'UNE formation offerte par PG Solution peut outiller l'inspectrice face à la gestion et la préparation de documents concernant les installations septiques;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 171,00 \$ plus taxes applicables pour les frais d'inscriptions à la formation à distance sur les installations septiques.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-79**

**FORMATION - ASPHALTAGE**

ATTENDU QUE la formation en «Travaux d'asphaltage» se tiendra le 6 avril prochain à Papineauville;

ATTENDU QUE la formation vise à former les employés de voirie sur les matériaux bitumineux spéciaux, sur les réparations et l'entretien des chaussées, sur la problématique des nids de poules ainsi que sur l'entretien préventif et le scellement de fissures;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 250,00 \$ par participant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense maximale de 500,00 \$ et autorise deux employés en voirie à participer à la formation «Travaux d'asphaltage»;

ET QUE les frais de repas et de déplacement leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-80**

**FORMATION – SÉCURITÉ DES LIEUX**

ATTENDU QU'une formation en «Sécurité des lieux» se tiendra le 5 avril prochain à Maniwaki;

ATTENDU QUE la formation est offerte gratuitement par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU QUE la formation vise à faire prendre conscience, aux employés de la voirie, la variété des risques liés aux bâtiments et lieux publics, ainsi qu'aux infrastructures de la Municipalité;

ATTENDU QUE les employés doivent être en mesure d'identifier au quotidien les anomalies dans son environnement de travail;

ATTENDU QUE les employés doivent connaître les règlements, les normes et les meilleures pratiques que devraient prendre en compte les intervenants municipaux;

ATTENDU QUE les employés doivent développer des outils et des stratégies pour mieux gérer les risques et prévenir les accidents;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise deux employés en voirie à participer à la formation en «Sécurité des lieux»;

ET QUE les frais de repas et de déplacement leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-81**

**BALAYAGE DES RUES**

ATTENDU QUE ce conseil désire faire effectuer le balayage des routes pavées de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seule soumission;

ATTENDU QUE Stéphane Lajeunesse, entrepreneur, exécuterait les travaux pour la somme de 3 000,00 \$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE le coût de cet entretien a été prévu au budget annuel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil retienne les services de Stéphane Lajeunesse, entrepreneur, afin d'effectuer le balayage des routes pavées de la Municipalité au coût de 3 000,00 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-82**

**ACHAT D'ASPHALTE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal à acheter, pendant toute la saison estivale, de l'asphalte pour la réfection des chemins municipaux pour un montant maximum de 5 000,00 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-83**

**REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DE TRICENTRIS**

ATTENDU QUE l'on doit nommer une personne qui représentera la Municipalité et aura le droit de vote lors des assemblées de Tricentris, centre de tri;

ATTENDU QUE la Municipalité désire nommer un nouveau membre pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois désigne madame la conseillère Diane Laviolette à titre de représentante municipale, et s'il y a lieu, membre du conseil d'administration de Tricentris, centre de tri;

ET QUE les frais de repas et de déplacements lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-84**

**AIDE FINANCIÈRE – 25<sup>e</sup> COMPÉTITION PROVINCIALE DES POMPIERS**

ATTENDU QUE le comité organisateur de la 25<sup>e</sup> compétition provinciale des pompiers qui aura lieu du 30 juin au 2 juillet 2017 veut en faire une activité familiale pour les gens de la Petite-Nation et des alentours;

ATTENDU QUE cette activité aura des retombées économiques importantes pour la région et fera connaître notre beau coin de pays aux compétiteurs de l'extérieur;

ATTENDU QUE l'événement ne peut être une réussite sans des partenaires et des commanditaires;

ATTENDU QUE plusieurs alternatives s'offrent aux commanditaires afin de participer et de faire de leur projet une franche réussite;

ATTENDU QUE le nom du commanditaire de cuivre (300,00 \$) figurera dans la partie inférieure des centres de table lors du souper de la soirée-bénéfice du samedi soir;

ATTENDU QUE tout au long de la fin de semaine, les noms des commanditaires seront mentionnés régulièrement par les animateurs;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 300,00 \$ à la 25<sup>e</sup> édition de la compétition provinciale des pompiers.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-85**

**EMBAUCHE D'UN COMMIS AUX LOISIRS**

ATTENDU QU'il est opportun d'embaucher un commis afin d'assurer le fonctionnement du Centre communautaire;

ATTENDU QUE le conseil recommande l'embauche de monsieur Daniel Rochon;

ATTENDU QUE le contrat d'embauche fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'embauche de monsieur Daniel Rochon à titre de commis aux loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

**17-04-86**

**AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE TIRAGE**

ATTENDU QUE la campagne de financement des rénovations du Centre communautaire;

ATTENDU QUE la municipalité veut organiser un tirage de crédit-voyage afin d'amasser des fonds;

ATTENDU QU'une demande de permis de tirage doit être faite auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin



ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière a présenté une demande de permis de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec au coût de 328,75 \$. *(Toute demande de licence doit être accompagnée d'un chèque de 28,75 \$ représentant les frais d'administration. Joindre également un chèque représentant 3 % du prix de vente total des billets imprimés ou des objets manufacturés).*

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

**17-04-87**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 45)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Roland Montpetit, maire**

.....  
**Anik Morin, secrétaire-trésorière**

**Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**